

# NOTICE EXPLICATIVE A L'USAGE DES APICULTEURS

## PROGRAMME APICOLE 2012 / 2013

(du 1<sup>er</sup> septembre 2012 au 31 août 2013)

Le programme communautaire relatif à l'amélioration des conditions de la production et de la commercialisation des produits de l'apiculture (Règlement (CE) 1234/2007 du Conseil du 22 octobre 2007), a permis la mise en place d'aides en faveur des apiculteurs.

- **l'aide à la transhumance** : date limite de dépôt de la demande d'aide **le 15 décembre 2012**,
- **l'aide au maintien et au développement du cheptel** : 2 dates de dépôts de demande d'aide possible : **15 décembre 2012** ou **15 avril 2013** (date limite),
- **l'aide au rucher école** : date limite de dépôt de la demande d'aide le **15 décembre 2012**.

Cette notice reprend la procédure à suivre pour présenter une ou des demandes d'aide.

**Tout demandeur d'aide est tenu d'avoir une immatriculation SIRET (N° à 14 chiffres).**

Cet identifiant conditionnera le traitement des dossiers et le paiement de l'aide.

En conséquence, **le n° SIRET doit être obligatoirement mentionné** sur toutes les demandes d'aide.

Si un apiculteur dépose 2 demandes d'aide différentes (Transhumance / Cheptel), il devra présenter **2 dossiers complets**. Il n'y a pas de transfert de pièces justificatives d'un dossier à l'autre.

**Le registre d'élevage est exigé pour toutes les demandes d'aides.** Nous vous rappelons que ce document est obligatoire et doit comporter les informations prévues par l'arrêté ministériel du 5 juin 2000, à savoir et au minimum :

▶ l'identification de l'exploitation : nom, prénom ou raison sociale, n° d'apiculteur, adresse du siège social de l'exploitation, n° de téléphone. Cette page de garde doit être jointe aux pages de suivi de ruchers.

- ▶ le classement des déclarations relatives aux ruchers au service compétent,
- ▶ l'enregistrement des traitements effectués sur les ruchers avec l'indication :
  - de la nature des médicaments (nom commercial) ou de la ou les substance(s) active(s),
  - des ruchers concernés par le traitement et de la quantité administrée par ruche,
  - de la date de début ou de la période de traitement.
- ▶ le classement des analyses, des comptes rendus de visite ou bilans sanitaires.

Ces mentions peuvent être remplacées par une référence à l'ordonnance relative au traitement administré si l'ordonnance comporte les indications de la date de début ou de la période de traitement.

## **Passage de demandeur individuel en GAEC**

Si le demandeur d'aide individuel a déjà entrepris des démarches pour changer de statut en cours de programme (passage en GAEC), il devra établir son dossier en tant que demandeur en société et fournir la copie de sa demande de création de GAEC.

Dans le cas contraire, aucune modification ne pourra être effectuée après dépôt du dossier. La notification d'aide sera établie au nom du demandeur individuel.

Le devis ou la facture pro-forma devra obligatoirement faire apparaître le nom du gérant et/ou du GAEC.

A titre exceptionnel, les documents manquants lors du dépôt du dossier (SIRET, RIB...) devront être retournés à la cellule apiculture dès la constitution du GAEC.

## **Envoi des demandes**

Les dossiers de demande d'aide sont à envoyer par **courrier recommandé avec demande d'accusé réception** (aucun dossier reçu par mail ni par fax ne sera recevable) à :

**FranceAgriMer,  
Direction Gestion des Aides  
Unité CPER – Aides aux Filières et aux Exploitations, Cellule Apiculture  
TSA 50005  
93555 MONTREUIL SOUS BOIS Cedex**

### **Contacts :**

**Mme ADANE au 01.73.30.35.34.**

**et**

**Mme PERRAUD au 01.73.30.35.43.**

## **RAPPEL :**

**L'attention des apiculteurs est attirée sur la nécessité de présenter  
UN DOSSIER COMPLET et des documents lisibles au service  
compétent de l'Etablissement.**

## AIDE AU DEVELOPPEMENT ET AU MAINTIEN DU CHEPTEL

### ❖ Vous êtes apiculteur, vous pouvez déposer une demande d'aide à la reconstitution du cheptel si :

- vous êtes affilié à l'AMEXA ou si vous payez une cotisation de solidarité MSA,
- vous avez un minimum de 70 ruches,
- vous présentez un projet d'investissement d'un montant minimum de **1 000 € hors taxes de dépenses éligibles**,

### ❖ Pour déposer une demande d'aide vous devez :

- compléter **de manière lisible** le formulaire de demande d'aide **2013** ci-joint (**annexe 8**),
- joindre à votre demande d'aide les documents suivants :

- ◆ la déclaration **2012** ou **2013** enregistrée par le service compétent (GDS) (cachet faisant foi) ou récépissé dans le cas de télédéclaration de ruchers (Téléruchers), attestant du nombre de ruches et de leur déplacement (**faire apparaître le total de ruches**),
- ◆ la copie du cahier ou registre d'élevage relatif à la dernière année de suivi des ruchers (2012/2013),
- ◆ l'attestation de l'AMEXA ou de la MSA certifiant le paiement des cotisations pour l'exercice en cours (**dernier trimestre 2012 ou 1<sup>er</sup> trimestre 2013**), ou à défaut le premier appel de cotisations payé avec copie du relevé de compte prouvant l'acquittement (les échéanciers de paiements ne sont pas recevables),
- ◆ l'attestation de l'éleveur relative au lieu de production des essaims et des reines, (attestation d'origine du cheptel annexe 7). Seuls les essaims et les reines provenant d'un fournisseur d'un pays membre de l'Union Européenne sont éligibles à l'aide.
- ◆ Pour les achats d'occasion :
  - attestation du fournisseur indiquant que les ruches ou ruchettes n'ont pas fait l'objet de subvention au cours de 7 années précédentes (annexe 8 bis),
  - devis d'un matériel comparable indiquant que le prix du matériel d'occasion est inférieur au prix du matériel neuf,
- ◆ le/les devis ou la/les facture(s) pro forma relatifs aux achats prévus,
- ◆ la présentation du projet,
- ◆ un relevé d'identité bancaire (1 seul RIB par programme)

- adresser votre dossier **complet par courrier recommandé avec accusé de réception** directement à :

FranceAgriMer  
Direction Gestion des Aides,  
Unité CPER – Aides aux Filières et aux Exploitations, Cellule Apiculture  
A l'attention de Nadia ADANE  
TSA 50005  
93555 MONTREUIL SOUS BOIS Cedex.  
☎ 01.73.30.35.34.

### 2 dates de dépôt de dossier possible :

**15 décembre 2012** → **lettre de notification 1<sup>er</sup> trimestre 2013**  
**15 avril 2013** → **lettre de notification 2<sup>ème</sup> trimestre 2013**

**Une seule demande d'aide par exploitation apicole sera acceptée.**

❖ **Les achats susceptibles de bénéficier d'une subvention :**

- ruches vides (au minimum avec un fond, un corps et un toit),
- ruchettes vides (au minimum un fond, un corps et un toit),
- essaims,
- reines.

Les ruches et ruchettes d'occasion doivent respecter les conditions suivantes :

- Les investissements ne doivent pas avoir fait l'objet de subvention durant les 7 années précédentes,
- Le prix des investissements d'occasion doit être inférieur au prix du matériel neuf équivalent.

Seuls les reines et les essaims provenant d'un fournisseur d'un pays membre de l'Union européenne sont éligibles.

Les ruchettes en polystyrène ne sont pas éligibles.

❖ **Le montant de l'aide**

Achats éligibles	Ruche vide neuve	Ruche vide d'occasion	Ruchette vide neuve	Ruchette vide d'occasion	Essaim	Reine
Forfait maximum	20 € HT	15 € HT	13 € HT	10 € HT	30 € HT	8 € HT

Jusqu'à 3 000 € d'aide, ces montants forfaitaires seront pris en compte pour le paiement de l'aide, même si la dépense réelle est inférieure au forfait mentionné, et dans les limites suivantes :

Le montant de l'aide de FranceAgriMer s'élève à une prise en charge forfaitaire selon le tableau ci-dessus, à concurrence de 3 000 € d'aide par exploitation. Pour la part de l'aide calculée dépassant les 3 000 €, un stabilisateur budgétaire sera éventuellement appliqué en fonction du montant total des aides demandées et au regard des crédits disponibles pour l'exercice en cours.

Au-delà de 3 000 €, ce stabilisateur aura pour effet de réduire le montant des forfaits proportionnellement au dépassement des crédits disponibles.

❖ **La période de réalisation de l'investissement**

La période de réalisation du programme communautaire s'étend du 1<sup>er</sup> septembre 2012 au 31 août 2013. En conséquence, **le programme d'investissements doit être entièrement réalisé (factures acquittées) au plus tard le 31 août 2013.**

❖ **L' instruction du dossier**

Après examen de votre dossier, une décision d'acceptation ou de rejet vous sera adressée par FranceAgriMer. Elle précisera le montant de l'investissement retenu ainsi que le montant de l'aide correspondante.

Les demandes ne peuvent recevoir une suite favorable que dans la limite des crédits disponibles pour l'exercice en cours.

❖ **Le versement de la subvention**

L'aide vous sera versée **au plus tard le 15 octobre 2013** après transmission par **courrier recommandé avec accusé de réception** à FranceAgriMer au plus tard le **31 août 2013** (**cachet de la poste faisant foi**), **des factures dûment acquittées par les fournisseurs (cachet du fournisseur et revêtues des mentions de règlements : date et numéro de chèque) ou, à défaut, des factures accompagnées des relevés de compte correspondants prouvant la réalité de la dépense.**

Dans le cas d'un paiement en espèces, la facture doit être **obligatoirement acquittée par le fournisseur avec cachet et signature de sa part**. A défaut, cet investissement ne sera pas retenu.

Aucune aide ne sera versée pour une **dépense réalisée** inférieure à **1 000 € HT**.

**IMPORTANT**

Lors de l'envoi de vos justificatifs de paiements, si le fournisseur est différent de celui prévu initialement, il est indispensable de faire remplir une nouvelle attestation d'origine du cheptel (annexe 7) et/ou attestation relative au matériel d'occasion (annexe 8 bis).

**Dans le cas contraire, l'investissement ne sera pas pris en compte.**



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE  
L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

## ANNEXE N° 7



### Programme communautaire d'amélioration de la production et de la commercialisation des produits de l'apiculture

#### ATTESTATION D'ORIGINE DU CHEPTEL

Programme 2012 / 2013

*(à remplir par le fournisseur et à joindre obligatoirement à la demande d'aide)*

Je soussigné (nom et prénom du fournisseur) : .....

Adresse : .....

.....

Activité : .....

Atteste que le(s) devis ou facture(s) **joint(s)** établie(es) en faveur de :

Madame ou Monsieur (nom et prénom) : .....

.....

Demeurant : .....

.....

Concerne :

- nombre de reines : .....

- race : .....

- lieu de production : .....

**(Union Européenne obligatoire)**

- prix unitaire : ..... € HT

- montant total devis / facture) ..... € HT

- n°, date devis / facture : .....

- nombre d'essais : .....

- race : .....

- lieu de production :.....

**(Union Européenne obligatoire)**

- prix unitaire :..... € HT

- **montant total devis / facture)** ..... € HT

- n°, date devis / facture : .....

**Total général des devis et/ou factures : ..... € HT**

Assujettissement à la TVA : oui / non **(rayer la mention inutile)**

A

Le,

Signature du fournisseur



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,  
DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE  
LA FORÊT

## ANNEXE N° 8

Programme communautaire d'amélioration de la  
production et de la commercialisation des produits  
de l'apiculture



FranceAgriMer

### AIDE AU MAINTIEN ET DEVELOPPEMENT

Programme 2012 / 2013

Règlement n°1234/2007 du Conseil du 22 octobre 2007

**Date limite de dépôt à FranceAgriMer : 15 décembre 2012 ou 15 avril 2013**

**Unité CPER – Aides aux Filières et aux Exploitations**

**TSA 50005 - 93555 MONTREUIL SOUS BOIS Cedex**

### DEMANDEUR INDIVIDUEL

**N° SIRET (obligatoire) :** .....

M. Mme Mlle (rayer les mentions inutiles) Nom .....

Prénoms ..... Nom de jeune fille .....

Né(e) le ..... à ..... Département ou pays .....

N°M.S.A ou affiliation AMEXA : .....

### DEMANDEUR EN SOCIETE (GAEC et autres Sociétés)

**N° SIRET (obligatoire) :** .....

Dénomination sociale .....

Forme juridique ..... Date d'immatriculation : .....

Associés exploitants :

Nom de naissance

Prénom

Né(e) le

N°MSA

M. Mme Mlle .....

M. Mme Mlle .....

Nom et prénom du gérant (sauf pour les GAEC) : M. Mme Mlle .....

### POUR TOUS LES DEMANDEURS (Mentions obligatoires)

Adresse du demandeur : .....

Code postal ..... Commune .....

N°Tél. fixe : ..... N°Tél. portable : .....

Adresse e-mail : .....

**Montant total prévisionnel de l'investissement présenté (HT) :** ..... euros

**Nombre de ruches figurant sur la dernière déclaration :** .....

## DOCUMENTS OBLIGATOIRES A JOINDRE A LA PRESENTE DEMANDE

- la déclaration **2012** ou **2013** enregistrée par l'organisme ou le service compétent (cachet faisant foi), ou récépissé dans le cas de télédéclaration de ruchers (Téléruchers), attestant le nombre de ruches et de leur déplacement (**faire apparaître le nombre total de ruches**),
- copie du cahier ou du registre d'élevage relatif à la dernière année de suivi des ruchers (**2012/2013**),
- attestation d'origine du cheptel (Annexe 7),
- attestation AMEXA ou MSA certifiant le paiement des cotisations pour l'exercice en cours, ou, à défaut, dernier appel de cotisation de l'exercice en cours avec copie du relevé de compte prouvant l'acquittement<sup>1</sup>,
- devis ou factures pro forma,
- Pour les achats d'occasion :
  - attestation du fournisseur indiquant que les ruches ou ruchettes n'ont pas fait l'objet de subvention au cours de 7 années précédentes (**annexe 8 bis**),
  - devis d'un matériel comparable indiquant que le prix du matériel d'occasion est inférieur au prix du matériel neuf,
- présentation du projet,
- un relevé d'identité bancaire (1 seul RIB par programme).

### DETAIL DES DEVIS OU FACTURES

Investissements	Nombre	Montant en € HT
Ruches vides neuves		
Ruches vides d'occasion		
Ruchettes vides neuves		
Ruchettes vide d'occasion		
Essaims		
Reines		
<b>TOTAL</b>		

1 les échéanciers de paiements ne sont pas recevables

- Je déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des conditions réglementaires exposées dans la notice jointe.
  
- Je demande à bénéficier de l'aide au maintien et développement.
  
- Je déclare accepter et faciliter les contrôles et respecter les obligations prescrites par l'autorité administrative pour vérifier le bien fondé des présentes demandes,
  
- **J'atteste sur l'honneur :**
  - l'exactitude des renseignements fournis sur l'ensemble de ce formulaire,
  - **que je ne bénéficie pas d'autres aides spécifiques communautaires pour le même objet.**

Date	SIGNATURE <sup>(2)</sup>
<p><sup>(2)</sup> du demandeur ou du gérant en cas de forme sociétaire, de tous les associés en cas de GAEC</p>	

*Je suis informé que conformément au règlement (CE) n° 259/2008 qui impose aux Etats membres la publication des montants versés aux bénéficiaires des aides financées par le FEAGA et le FEADER, toute demande d'aide conduira à la collecte d'informations nominatives me concernant et que mes nom/raison sociale, commune de résidence/siège social, code postal et le montant net des aides perçues feront l'objet d'une publication annuelle. Je suis par ailleurs informé que les informations publiées pourront être traitées par les organes des Communautés et des Etats membres compétents en matière d'audit et d'enquête. Les informations publiées seront consultables sur un site WEB unique dédié (<http://agriculture.gouv.fr/beneficiaires-pac>) pendant une durée de deux ans. La loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et en particulier ses articles 39 et 40, s'applique à cette publication.*



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE  
L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

## ANNEXE N° 8 bis



### Programme communautaire d'amélioration de la production et de la commercialisation des produits de l'apiculture Règlement (CE) n°1234/2007

#### ATTESTATION RELATIVE AU MATERIEL D'OCCASION

Programme 2012 / 2013

*(à remplir par le fournisseur de matériel d'occasion  
et à joindre obligatoirement à la demande d'aide)*

Je soussigné (nom et prénom du fournisseur) : .....

Adresse : .....

.....

Activité : .....

Atteste que le matériel dont les devis ou facture(s) **joint(s)** établie(es) en faveur de :

Madame ou Monsieur (nom et prénom) : .....

Demeurant : .....

.....

Ruches			Ruchettes		
Date	Nombre	Montant HT	Date	Nombre	Montant HT

**N'a jamais fait l'objet de subvention au cours des 7 dernières années.**

Date et Signature  
(Faire précéder de la mention « **Certifié exact** »)